

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 7 décembre 2009, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Lauréanne Dion, Jacques Drolet, Caroline Roberge et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2009;
3. Suivi du procès-verbal;
 - a) Projets municipaux
 - i. Réseau d'égout
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) Hockey mineur C.B.I.O;
 - b) CRSP hockey – Saison 2009-2010
7. Avis de motion adoption du règlement # 09-081 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2010;
8. Résolution – Relevés topographiques – Réseau d'égout;
9. Résolution – Étude géotechnique – Réseau d'égout;
10. Résolution – Autorisation à la transmission de la liste des comptes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la M.R.C. de l'Île d'Orléans;
11. Résolution – Achat ordinateur portable;
12. Résolution – Téléphone cellulaire - Mairesse;
13. Résolution – Tolérance pour les propriétaires – Projet réseau d'égout;
14. Résolution autorisation service d'urbanisme M.R.C. de l'Île d'Orléans;
15. Résolution – Autorisation à la M.R.C. de l'Île d'Orléans – Dépôt d'une demande d'aide et convention d'un protocole d'entente avec le ministre responsable – Programme : « Pour des communautés rurales branchées »
16. Résolution – Appui au projet d'implantation du réseau Internet haute vitesse de la M.R.C. de l'Île d'Orléans;
17. Résolution – Appui à la résolution no C-2209-69 de la Communauté métropolitaine de Québec;
18. Résolution – Nomination d'un représentant du Conseil municipal au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA);

19. Résolution – Prolongation période probatoire; employé municipal;
20. Résolution – PLUMobile organisateur de déplacements et nomination d'un représentant du Conseil municipal;
21. Résolution – Achat d'un poste de travail – Bureau municipal;
22. Résolution – Surveillance loisirs saison 2009-2010;
23. Varia
 - a) M.R.C.
 - b) Sûreté du Québec
 - c) Arbres de Noël
 - d) Budget 2010
24. Période de questions;
25. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

09-119

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Micheline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-120

Item 2 Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2009.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Caroline Roberge.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi des procès-verbaux.

- a) Projets municipaux
 - i. Réseau d'égout

Item 4 Correspondance.

09-121

Item 5 Adoption des dépenses.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Micheline Darveau que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 227 795,93 \$ et 20 415,05 \$ pour des dépenses totales de : 248 210,98 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Aide financière;**

e) **Hockey C.B.I.O.**

Demande refusée.

09-122

b) **CRSP Hockey – Saison 2009-2010.**

Il est proposé par Caroline Roberge et appuyé par Jacques Drolet que la somme de 402 \$, représentant une subvention de 20 % par joueur, soit versée par la Municipalité pour compenser une partie de la surprime demandée aux 4 joueurs de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans inscrits au hockey mineur Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans pour la saison 2009-2010.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 **Avis de motion adoption du règlement # 09-081 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2010.**

Avis de motion est donné par Lauréanne Dion; qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 09-081 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2010.

09-123

Item 8 **Résolution – Relevés topographiques – Réseau d'égout**

Attendu que le changement de site pour les installations de traitement des eaux usées du projet de réseau d'égout municipal requiert des études complémentaires;

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal que : toutes les solutions possibles soient étudiées afin de s'assurer que le projet de réseau d'égout se réalise de manière optimale;

En conséquence

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre de services professionnels de la firme GéniArp pour la réalisation de relevés topographiques complémentaires pour le projet de réseau d'égout municipal, le tout au tarif budgétaire de 3 500 \$ plus les frais et les taxes;

Que le paiement desdits honoraires soit pris à même l'enveloppe déjà prévue par le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre de service;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-124

Item 9 Résolution – Étude géotechnique – Réseau d'égout.

Attendu que le changement de site pour les installations de traitement des eaux usées du projet de réseau d'égout municipal requiert des études complémentaires;

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal que : toutes les solutions possibles soient étudiées afin de s'assurer que le projet de réseau d'égout se réalise de manière optimale;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre de services professionnels de la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire pour le projet de réseau d'égout municipal, le tout au tarif budgétaire de 7 000 \$ plus les frais et les taxes;

Que le paiement desdits honoraires soit pris à même l'enveloppe déjà prévue par le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre de service;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-125

Item 10 **Résolution – Autorisation à la transmission de la liste des comptes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la M.R.C. de l'Île d'Orléans.**

Attendu que, comme il est stipulé à l'article 1022 du Code municipal du Québec, un état des comptes des taxes en souffrance a été préparé et soumis au conseil municipal par le secrétaire-trésorier; (L.R.Q., c. C-27.1)

Attendu que, comme il est stipulé à l'article 1023 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier est tenu, s'il en reçoit l'ordre, de transmettre avant le 20 décembre de chaque année un extrait de cet état approuvé par le conseil au bureau de la municipalité régionale de comté; (L.R.Q., c. C-27.1)

En conséquence;

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Caroline Roberge

Et

Il est résolu

Que l'extrait de l'état des comptes de taxes en souffrance, tel qu'approuvé par le conseil, soit transmis pour vente pour défaut de paiement de taxes au bureau de la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 11 **Résolution – Achat ordinateur portable.**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire améliorer les services à la population;

Attendu qu'à cet effet, l'achat d'un deuxième ordinateur de type portable servira à différents usages pour la Municipalité;

En conséquence

Il est proposé par Micheline Darveau, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que soit autorisé l'achat d'un ordinateur portable Toshiba de l'entreprise Micro PC Amy, pour la somme de 769 \$ plus taxes;

Que cet achat soit financé à même le surplus courant de l'exercice financier 2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Résolution – Téléphone cellulaire - Mairesse.**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire améliorer les services à la population;

Attendu qu'à cet effet, il apparaît important que la mairesse ait un téléphone cellulaire;

En conséquence

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que soit autorisé l'ajout d'un service de téléphonie cellulaire incluant l'achat initial d'un appareil au coût de 157,77 \$ plus les frais mensuels.

Que cet achat initial soit financé à même le surplus courant de l'exercice financier 2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-128

Item 13 **Résolution – Tolérance pour les propriétaires – Projet réseau d'égout.**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une confirmation d'aide financière dans le cadre du programme PIQM, pour la réalisation des ses travaux d'assainissement des eaux usées;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est prête à réaliser ses travaux en 2010;

Attendu que des cas d'hépatites ont été répertoriés en 1995, à l'Île d'Orléans;

Attendu qu'une étude réalisée en 2000 montre la nécessité d'un réseau d'égout collecteur dans le secteur visé;

Attendu que d'ici la réalisation des travaux la Municipalité désire que les propriétaires touchés par le projet puissent utiliser pleinement leur propriété;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tolère les propriétés en infraction face au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 r.8) et permette à ces propriétaires d'effectuer des travaux d'amélioration et de rénovation à leur propriété;

Que cette tolérance ne constitue en aucune manière une reconnaissance de droit acquis, d'autant plus que la notion de droit acquis ne s'applique pas aux problèmes environnementaux;

Que si le réseau d'égout ne se réalise pas, les propriétaires en infraction en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 r.8) devront alors s'y conformer dans les délais qui seront déterminés par le Conseil municipal.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 **Résolution autorisation service d'urbanisme M.R.C. de l'Île d'Orléans.**

Attendu que les règlements d'urbanisme de la municipalité sont appliqués par les inspecteurs en bâtiment de la M.R.C. de l'Île d'Orléans;

Attendu le jugement du 28 octobre 2009 de la Cour municipale régionale de la MRC la Côte-de-Beaupré;

Attendu que la municipalité doit appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 r.8);

Attendu cependant que tant que l'article 112.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ne sera pas en vigueur, il n'est pas possible légalement d'autoriser les inspecteurs en bâtiment et l'aménagiste de la MRC de l'Île d'Orléans à délivrer des constats d'infraction pour une contravention au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser les inspecteurs en bâtiment et l'aménagiste de la M.R.C. de l'Île d'Orléans à appliquer la réglementation d'urbanisme de la municipalité et, plus particulièrement, de les autoriser à délivrer tout constat d'infraction relativement à toute infraction qui pourrait avoir été commise à l'encontre de la réglementation d'urbanisme;

En conséquence

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que les inspecteurs en bâtiment et l'aménagiste de la M.R.C. de l'Île d'Orléans soient autorisés à appliquer la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

Que les inspecteurs en bâtiment et l'aménagiste de la MRC de l'Île d'Orléans soient autorisés à appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Que plus spécifiquement les inspecteurs en bâtiment et l'aménagiste de la M.R.C. de l'Île d'Orléans soient autorisés à délivrer tout constat d'infraction pour toute infraction qui pourrait avoir été commise à l'encontre de l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-130

Item 15 **Résolution – Autorisation à la M.R.C. de l'Île d'Orléans – Dépôt d'une demande d'aide et convention d'un protocole d'entente avec le ministre responsable – Programme : « Pour des communautés rurales branchées »**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite que les services d'Internet haute vitesse soient offerts le plus rapidement possible à tous les citoyens de la Municipalité;

Attendu que ce projet vise non seulement Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, mais également les municipalités de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille Île d'Orléans;

En conséquence

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyé par Caroline Roberge

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans permet à la M.R.C. de l'Île d'Orléans de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » pour le projet d'expansion du réseau Internet haute vitesse filaire touchant son territoire;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise la M.R.C. de l'Île d'Orléans à convenir d'un protocole avec le ministre responsable, pour la réalisation de ce projet.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-131

Item 16 **Résolution – Appui au projet d'implantation du réseau Internet haute vitesse de la M.R.C. de l'Île d'Orléans**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite que les services d'Internet haute vitesse soient offerts le plus rapidement possible à tous les citoyens de la Municipalité;

Attendu que ce projet vise non seulement Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, mais également les municipalités de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille Île d'Orléans;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie le projet d'expansion du réseau Internet haute vitesse filaire de la M.R.C. de l'Île d'Orléans touchant son territoire.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-132

Item 17 **Résolution – Appui à la résolution no C-2009-69 de la
Communauté métropolitaine de Québec**

Attendu que le gouvernement provincial a adopté la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008* afin de diminuer les matières éliminées et augmenter les matières valorisées;

Attendu que découlant de cette Politique, les MRC, les villes et les communautés métropolitaines ont préparé et adopté des plans de gestion de matières résiduelles (PGMR);

Attendu que le gouvernement provincial a octroyé du financement aux MRC, aux villes et aux communautés métropolitaines pour l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu que le PGMR de la CMQ Rive-Nord et celui de la Ville de Lévis sont entrés en vigueur en 2005 et que depuis cette année plusieurs mesures, services et programmes ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés;

Attendu que les municipalités, tant de la Rive-Nord de la CMQ que de la Rive-Sud, ont atteint leur objectif pour la valorisation des matières recyclables et ont déboursé près de 250 M\$ pour la mise en œuvre de leur PGMR respectif;

Attendu que selon la Loi de l'environnement, les plans de gestion doivent être révisés tous les cinq ans par rapport à leur date d'entrée en vigueur et que ceci porte la révision en 2010;

Attendu que le processus de mise à jour comprend l'embauche de consultants, la rencontre de comités et l'organisation de consultations publiques, donc des coûts importants pour les instances municipales en charge des PGMR en plus des dépenses prévues pour atteindre les objectifs de la *Politique*,

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Caroline Roberge

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la demande de la Communauté métropolitaine de Québec au gouvernement du Québec visant l'octroi d'un financement gouvernemental pour la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord et celui de la Ville de Lévis;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la ministre des Finances, aux unions municipales et aux députés de la région de Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-133

Item 18 **Résolution – Nomination d'un représentant du Conseil municipal au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA)**

Il est proposé par Micheline Darveau et appuyé par Jacques Drolet que madame Lauréanne Dion, conseillère au siège n° 2 soit nommée représentante de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-134

Item 19 **Résolution – Prolongation période probatoire; employé municipal**

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2009, le conseil par sa résolution n° 09-051 a embauché Monsieur Alain Fortier à titre d'employé municipal pour une période probatoire de 6 mois;

Attendu que la fin de la période probatoire nécessite qu'une décision soit rendue quant à la situation d'emploi de Monsieur Fortier;

Attendu qu'une des tâches importantes de l'employé municipal est l'entretien de la patinoire extérieure, tâche que Monsieur Fortier n'a pas encore expérimentée;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que la période probatoire de Monsieur Alain Fortier à titre d'employé municipal est prolongée jusqu'au 5 avril 2010, soit après la fin des opérations de la patinoire extérieure;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-135

Item 20 **Résolution – PLUMobile organisateur de déplacements et nomination d'un représentant du Conseil municipal**

Attendu que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la loi sur les cités et villes et les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des horaires de service;

Attendu que le CLD de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de l'organisme PLUMobile organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

Attendu que PLUMobile organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport adapté;

Attendu que le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3,75 \$ pour les clients du CRDI demeure et que soit imposé aux autres usagers admissibles un tarif de 4,50 \$ pour tous leurs déplacements;

Attendu que la quote-part de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 2 380 \$, représentant 4 \$ par habitant, pour l'année 2010;

Attendu que le 4 \$ de quote-part inclut le transport d'appoint dans toutes les municipalités participantes;

Attendu que la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports à raison de 65 % du budget global d'exploitation de PLUMobile organisateur de déplacements;

En conséquence, il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2010 d'une somme de 2 380 \$ à PLUMobile organisateur de déplacements, afin d'offrir un service de transport adapté sur son territoire;

Que madame Lauréanne Dion, conseillère au siège n° 2, soit nommée représentante de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans auprès de PLUMobile organisateur de déplacements.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-136

Item 21 Résolution – Achat d'un poste de travail – Bureau municipal

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire améliorer l'environnement de travail du bureau municipal;

Attendu qu'à cet effet, l'achat d'un nouveau poste de travail est requis;

Attendu que des soumissions ont été reçues de :

- a) Corporate express : 2 651,20 \$ tout inclus
- b) Bureau Plus : 2 502,44 \$ tout inclus;

En conséquence

Il est proposé par Micheline Darveau, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que soit autorisé l'achat d'un nouveau poste de travail de Bureau Plus, pour la somme de 2 502,44 \$ tout inclus;

Que cet achat soit financé à même le surplus courant de l'exercice financier 2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-137

Item 22 Résolution – Surveillance loisirs saison 2009-2010

Attendu qu'un appel d'offres a été publié dans le journal Autour de l'Île et affiché aux endroits habituels pour la surveillance des loisirs et de la patinoire pour la saison 2009-2010;

Attendu qu'une offre à tarif fixe a été reçue et jugée conforme aux demandes;

En conséquence

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que l'offre de monsieur Claes Frowein au montant de 2 000 \$ pour la saison soit acceptée;

Qu'un contrat respectant l'appel d'offres soit signé dans les plus brefs délais;

Que madame Lina Labbé, mairesse et monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans avec monsieur Frowein;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 23 **Varia**

a) M.R.C.

b) Sûreté du Québec

À la demande de la Sûreté du Québec, les citoyens sont informés qu'à la suite des dernières élections municipales des gestes de vandalisme ont été posés et qu'une enquête policière est en cours.

c) Arbres de Noël

Les citoyens sont informés qu'une cueillette des arbres de Noël aura lieu le 8 janvier 2010, sur les terrains du centre le Sillon.

d) Budget 2010

Les citoyens sont invités à assister en grand nombre à la séance extraordinaire sur le budget 2010, prévue le jeudi 17 décembre 2009 dès 20 h.

Item 24 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h et se termine à 21 h 15 pour une durée de 15 minutes.

09-138

Item 25 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion il est 21 h 15.

- En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.